

PEUGEOT PARTNER STANDARD LIGHT 650 KG VAN

(Ref:N198398)

0 KM



| | |
|--------------------|----------------------|
| Cylindrée | 1.5 cc |
| Carburant | DIESEL |
| PUISSANCE (CV) | 130 cv 6 ch (96kw) |
| CO2 | 148 g/km |
| BOÎTES DE VITESSES | AUTOMATIQUE |
| Portes | 5 |
| Carrosserie | VU |
| KM | 10km |
| Immat | 29/04/2025 |

Couleur

GRIS ARTENSE

24.840 € TVAC

-28% sur prix cat.

OPTIONS

2 Places - Accès et démarrage mains libres - Capteur de lumière - Chargeur à induction pour smartphones - Climatisation automatique à 2 zones - Capteur de pluie - Frein à main électrique - Système de navigation - Phares antibrouillard - Plancher bois antidérapant - Peinture métallisée - Aide au stationnement avant et arrière - Radio DAB - Retroviseurs extérieurs noir - Retroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Surround Rear Vision - Système de surveillance d'angle mort (BCW) - Vitres électriques avant -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - active safety brake - aide au démarrage en cote - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager - airbags latéraux - anneaux d'arrimage - assistant de maintien de voie - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - commandes au volant - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - feux de jour - freinage actif d'urgence - jantes tôlées 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12v - programme de stabilité électronique - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - support smartphone - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - tissu - usb - verrouillage centralisé des portes avec télécommande - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.